



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N° 028 SPECIAL**

PUBLIÉ LE 1^{er} FÉVRIER 2023

Sommaire

Service départemental d'incendie et de secours du Nord

- arrêté préfectoral du 31 janvier 2023 portant désignation de la liste nominative départementale des personnels spécialisés « cynotechnie (CYN) » et « secours animalier (SAN) » au titre de l'année 2023
- arrêté préfectoral du 31 janvier 2023 portant désignation de la liste nominative départementale des personnels spécialisés « Drones » au titre de l'année 2023
- arrêté préfectoral du 31 janvier 2023 portant désignation de la liste nominative départementale des personnels spécialisés « exploration longue durée (ELD) » au titre de l'année 2023
- arrêté préfectoral du 31 janvier 2023 portant désignation de la liste nominative départementale des personnels du « groupe de reconnaissance et d'exploration en milieu souterrain (GREMS) » au titre de l'année 2023
- arrêté préfectoral du 31 janvier 2023 portant désignation de la liste nominative départementale des personnels spécialisés « intervention à bord des navires et des bateaux (IBNB)-Eaux maritimes » au titre de l'année 2023
- arrêté préfectoral du 31 janvier 2023 portant désignation de la liste nominative départementale des personnels préventionnistes au titre de l'année 2023
- arrêté préfectoral du 31 janvier 2023 portant désignation de la liste nominative départementale des personnels spécialisés « risques radiologiques (RAD) » au titre de l'année 2023
- arrêté préfectoral du 31 janvier 2023 portant désignation de la liste nominative départementale des personnels spécialisés « risques chimiques (RCH) » au titre de l'année 2023
- arrêté préfectoral du 31 janvier 2023 portant désignation de la liste nominative départementale des référents dans les spécialités opérationnelles ou professionnelles au titre de l'année 2023
- arrêté préfectoral du 31 janvier 2023 portant désignation de la liste nominative départementale des personnels spécialisés « risques nautiques » au titre de l'année 2023
- arrêté préfectoral du 31 janvier 2023 portant désignation de la liste nominative départementale des personnels spécialisés « sauvetage, appui et recherche (SAR) » au titre de l'année 2023
- arrêté préfectoral du 31 janvier 2023 portant désignation de la liste nominative départementale des personnels spécialisés « systèmes d'information et de communication (SIC) » au titre de l'année 2023
- arrêté préfectoral du 31 janvier 2023 portant désignation de la liste nominative départementale des personnels spécialisés « secours en milieu périlleux (SMP) » au titre de l'année 2023

Service Départemental
d'Incendie et de Secours du Nord

**Arrêté préfectoral portant désignation de la liste nominative départementale
des personnels spécialisés « cynotechnie (CYN) » et « secours animalier (SAN) »
au titre de l'année 2023**

Le préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,
préfet de la région Hauts-de-France,
préfet du Nord

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu le décret n° 2006-220 du 23 février 2006 relatif à la détention et à l'utilisation d'armes de type hypodermique par les SDIS ;

Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 octobre 2022 portant délégation de signature à Monsieur Richard SMITH, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, chef du Corps départemental ;

ARRETE

Article 1^{er} - Est désigné conseiller technique de la spécialité cynotechnie (CYN3) et référent départemental de la spécialité cynotechnie :

JOANNESSE LAURENT	Chien : HEVEN	N° 250 268 500 542 470
	Chien : SCOPE *	N° 250 269 608 867 235

* *chien pisteur*

Article 2 – Sont désignés chefs d'unité de la spécialité cynotechnie (CYN2) les personnels suivants :

BERNARD PHILIPPE	Chien : HELLO	N° 250 269 802 801 178
HULOT SEBASTIEN	Chien : OWEN	N° 250 268 501 567 199
GRASSART BERTRAND	Chien : LECKY	N° 250 268 500 973 412
BUSSY SEBASTIEN	Chien : GOOGLE	N° 250 269 500 480 760
	Chien : O2 *	N° 250 269 608 086 355
GORGOL GREGORY	Chien : JAGGER	N° 250 268 712 223 260

* *Chien pisteur*

Article 3 – Sont désignés conducteurs de la spécialité cynotechnie (CYN1) les personnels suivants :

LAUDOUX MAXENCE	Chien : ORION	N° 250 268 712 765 068
VILAIN BAPTISTE	Chien : OSDIS *	N° 250 268 712 669 428
DEROUIN TANGUY	Chien : OSLO	N° 250 268 501 505 208

* *Chien pisteur*

Article 4 – Sont désignés conseillers techniques animaliers (SAN3) les personnels suivants :

CORRADI PHILIPPE (vétérinaire)	JOANNESSE LAURENT *
CURELLA FRANCK	LEROY CLAUDE-FRANCK (vétérinaire)
DELOBELLE MORGAN (vétérinaire)	MARIE NELY FLORENCE (vétérinaire)
HULOT SEBASTIEN	MIOT ALICE (vétérinaire)

* Référent départemental

Article 5 – Sont désignés chefs d'unité animaliers (SAN2) les personnels suivants :

BUSSY SEBASTIEN	GORGOL GREGORY
GRASSART BERTRAND	

Article 6 – Sont désignés équipiers animaliers (SAN1) les personnels suivants :

VILAIN BAPTISTE	BOUZERE CHRISTOPHER
LAUDOUX MAXENCE	DEBUT GEOFFREY
STEVE MUREZ	DEROUIN TANGUY

Article 7 – Sont déclarés compétents à l'utilisation du projecteur hypodermique les personnels suivants :

CORRADI PHILIPPE (vétérinaire)	LEROY CLAUDE-FRANCK (vétérinaire)
DELOBELLE MORGAN (vétérinaire)	MARIE NELY FLORENCE (vétérinaire)
HULOT SEBASTIEN	MIOT ALICE (vétérinaire)
JOANNESSE LAURENT	GORGOL GREGORY

Article 8 - Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, chef du Corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord et du Service départemental d'incendie et de secours du Nord.

Article 9 - Cet arrêté annule et remplace l'arrêté du 21 février 2022.

Fait à Lille, le **31 JAN. 2023**

Pour le préfet du Nord et par délégation,
Le sous-préfet,
Directeur de cabinet,



Richard SMITH

Service Départemental
d'Incendie et de Secours du Nord

**Arrêté préfectoral portant désignation de la liste nominative départementale
des personnels spécialisés « Drones » au titre de l'année 2023**

Le préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,
préfet de la région Hauts-de-France,
préfet du Nord

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu l'arrêté du 18 mai 2018 relatif aux exigences applicables aux télépilotes qui utilisent des aéronefs civils circulant sans personne à bord à des fins autres que le loisir ;

Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

Vu l'arrêté du 3 décembre 2020 relatif aux dispositions transitoires de reconnaissance de la formation et des titres des pilotes à distance ;

Vu l'arrêté du 3 décembre 2020 relatif à la définition des scénarios standards nationaux et fixant les conditions applicables aux missions d'aéronefs civils sans équipage à bord exclues du champ d'application du règlement (UE) 2018/1139 ;

Vu le guide de doctrine opérationnelle « Engagement des appareils télépilotes de lutte, d'appui et de secours » - 1^{ère} édition de septembre 2022 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 mars 2019 portant autorisation permanente d'utilisation d'aéronefs circulant sans personne à bord (drones) ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 octobre 2022 portant délégation de signature à Monsieur Richard SMITH, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, chef du Corps départemental ;

ARRETE

Article 1^{er} – Est désigné référent départemental de la spécialité « drones » et chef de section :

BOCH Fabien

Article 2 - Sont désignés chefs de section de la spécialité « drones » les personnels suivants :

CHAMPENOIS Jérôme

| DECROO Anthony

HANNUS Emilien
JADAS Ludovic

LECLERC Alexandre

Article 3 – Sont désignés télépilotes de drones les personnels suivants :

ANSART Olivier
AUTRICQUE Nicolas
BERENQUER Nicolas
BERNARD Charles
BURGEAT Matthieu
CATENA Julien
CHAVATTE Vincent
CRESPO Anthony
DANSETTE Daniel
DE FALCO Grégory
GOLZE Thomas
GOUBE Aurélien

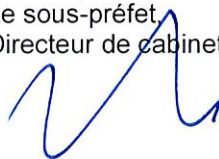
LACOUR Grégory
LEBLON Nicolas
MARRIS Sébastien
MOUCHON Christophe
POTTEL Rémi
RAMET Guillaume
ROCH René
ROYER Jérôme
SCHERRIER Freddy
THIBAUX Alix
VAN BERLEERE Alexis
VAUDEVIRE Vincent

Article 4 - Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, chef du Corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord et du Service départemental d'incendie et de secours du Nord.

Article 5 - Cet arrêté annule et remplace l'arrêté du 21 février 2022.

Fait à Lille, le **31 JAN. 2023**

Pour le préfet du Nord et par délégation,
Le sous-préfet,
Directeur de cabinet,



Richard SMITH

Service Départemental
d'Incendie et de Secours du Nord

**Arrêté préfectoral portant désignation de la liste nominative départementale
des personnels spécialisés « Exploration Longue Durée (ELD) » au titre de l'année 2023**

Le préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,
préfet de la région Hauts-de-France,
préfet du Nord

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu le guide de doctrine opérationnelle relatif aux incendies de structures du 16 avril 2018 ;

Vu le guide de techniques opérationnelles relatif aux établissements et techniques d'extinction du 29 août 2018 ;

Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

Vu le guide de techniques opérationnelles relatif à l'engagement en milieu vicié de décembre 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 octobre 2022 portant délégation de signature à Monsieur Richard SMITH, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, chef du Corps départemental ;

ARRETE

Article 1^{er} - Sont désignés conseillers techniques de la spécialité ELD (ELD3) les personnels suivants :

BASSIMON SEBASTIEN	DUBOIS PASCAL	OMONT OLIVIER *
BECUWE JEAN-PHILIPPE	DUSSERRE ROMAIN	PAGNACCO SEBASTIEN
BOUGUENNEC MATHIEU	GIRARD CYRILLE	
CHAVATTE PATRICE	GOURNAY REGIS	

* Référent départemental

Article 2 – Sont désignés chefs d'unité de la spécialité ELD (ELD2) les personnels suivants :

BARD JOHAN	CLERMONT ROMAIN	DIDIER DAVID
BEURAIN SYLVAIN	DELHORS CHRISTOPHE	FONTAINE JULIEN
BEUSCHART CEDRIC	DESITTER GREGORY	GOLEJEWSKI MAXIME

HENRY PHILIPPE
JUMELET CEDRIC
LABILLE CHRISTOPHE
LABROY CHRISTOPHE
LEMOINE DAVID
LESCORNEZ OLIVIER

LOBBESTAEL FREDERIC
MALFAIT TONY
NOIRET NICOLAS
PASCHANA ADRIEN
PASSION FABIEN
PASSION GUILLAUME

REAL GREGORY
SCHILDT JEAN-PHILIPPE
TETAERT HUGUES
VENZA DAVID

Article 3 – Sont désignés équipiers de la spécialité ELD (ELD1) les personnels suivants :

AGACHE BENJAMIN
AOUCHA FAHAT
AVVENIA GIANNI
BAJEUX MATTHIEU
BALANDRAUX VINCENT
BAREZ CLEMENT
BERENGUER NICOLAS
BOBEUF NICOLAS
BOCQUET RUDY
BOUDEWEEL ANTHONY
BOUILLET BENJAMIN
BOUTRY CLEMENT
BRIASTRE MAXIME
BRONSARD CLEMENT
CASIER ANTOINE
CHARLEMAGNE ALEXANDRE
CHERY ROMAIN
CLAIRE CHRISTOPHE
COPIN EMMANUEL
COUCAUD QUENTIN
DACOSSE ALICE
DAVID MAXIME
DE CAUWER RICHARD
DEGROOTE AURELIEN
DELCROIX ALEXIS
DESCAMPS AMAURY
DESCHAMPS MATTHIEU
DHAINAUT ANTOINE
DUPUIS FLORIAN
DUQUESNE CLEMENT

DUVAL JEAN CHRISTOPHE
DUVIVIER TANGUY
EL MOKRETAR HAROUN
FAGOT RUDY
FAVA NICOLAS
FERNANDEZ MAXENCE
FILLIERE ROMAIN
GAUTHIER GAETAN
GHESQUIER GUILLAUME
GILLE DAVID
GODEFROID JULIEN
GRAMMONT SAMUEL
HAMM REMI
HENNEQUIN GAETAN
HENRY FRANCOIS
HOTTELARD YOHANN
HOURDOUILLIE KEVIN
HORAIN THOMAS
JAMESSE GUILLAUME
JURCZUK JEREMY
LAGACHE THOMAS
LAMOITTE JEREMY
LANNOY GUILLAUME
LEGRAND ANGE
LEGRAND BENJAMIN
LEPREVOST THOMAS
LOGEON STEPHEN
LOSSIGNOL AURELIEN
LOURME ROMUALD
MARAIS LUDOVIC

MEZINE MEHDI
MONTREZOR LUDOVIC
NAVET DAMIEN
OPSOMMER BENJAMIN
OUCAMA SOFIANE
PARMENTIER AURELIEN
PERREIRA CHRISTOPHE
PEYEN YANICK
PLOUVIER GUILLAUME
RAMET GUILLAUME
RENAUD ROMAIN
SAMYN THOMAS
SEIBERT NICOLAS
SELVAIX BRYAN
SORLIN FABIEN
SOUROUX NICOLAS
SZCZUREK OLIVIER
TAFROUNTI KAMEL
THOMAIN ANTOINE
TOURLOUSE BENOIT
VANDEKERCKHOVE DAMIEN
VANDENBILCKE JEREMY
VANDERHAEGHE ROMAIN
VANROY SEBASTIEN
VERHAEGHE YOANN
VERHEECKE THIBAUT
VERIN REMY
VERLINDE AMAURY
VINCETTE VALENTIN

Article 4 - Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, chef du Corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord et du Service départemental d'incendie et de secours du Nord.

Article 5 - Cet arrêté annule et remplace l'arrêté du 21 février 2022.

Fait à Lille, le **31 JAN. 2023**

Pour le préfet du Nord et par délégation,
Le sous-préfet,
Directeur de cabinet,


Richard SMITH

Service Départemental
d'Incendie et de Secours du Nord

**Arrêté préfectoral portant désignation de la liste nominative départementale
des personnels du « Groupe de Reconnaissance et d'Exploration en Milieu Souterrain
(GREMS) » au titre de l'année 2023**

Le préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,
préfet de la région Hauts-de-France,
préfet du Nord

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 octobre 2022 portant délégation de signature à Monsieur Richard SMITH, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, chef du Corps départemental ;

ARRETE

Article 1^{er} - Sont désignés conseillers techniques de la spécialité GREMS (GREMS3) les personnels suivants :

DELECOURT LUDOVIC
THIAIS GUILLAUME
* Référent départemental

TYTGAT ALAIN
WILLEM THOMAS *

Article 2 - Sont désignés chefs d'unité de la spécialité GREMS (GREMS2) les personnels suivants :

AUVRAY LOIC
BONTEMPS BERTRAND
DEVienne DOMINIQUE
GOLEJEWSKI MAXIME
HAPPE FREDERIC

LEMAIRE JEAN-CHRISTOPHE
MARGARON MICHAEL
REAL GREGORY
TIRLEMONT CHRISTOPHE

Article 3 - Sont désignés équipiers de la spécialité GREMS (GREMS1) les personnels suivants :

AGACHE BENJAMIN
AUGEZ CAMILLE
AUVRAY MATTHIEU

BOUTRY CLEMENT
CALONNE THOMAS
CHOAIN DENIS

COUDEVILLE GUILLAUME
CREPEL NICOLAS
DELEVOYE OLIVIER
DELOUF COLIN
DELPORTE STEPHANE
DURIEUX ARNAUD
HERENT FRANCOIS
JARZEMBOWSKI RONALD
KUHN YOANN
LEVEQUE SEBASTIEN
LE LAGADEC MATTHIEU
MARAIS LUDOVIC

MERTZ JEREMY
MONTIGNY EDDY
MOREL BERTRAND
PLOUVIER GUILLAUME
POTTEL REMI
RYPERT TONY
TAFROUNTI KAMEL
TIBERGHIE MAUDE
TOURLOUSE BENOIT
VELU FREDERIC
WOLOSZ JEROME

Article 4 - Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, chef du Corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord et du Service départemental d'incendie et de secours du Nord.

Article 5 - Cet arrêté annule et remplace l'arrêté du 21 février 2022.

Fait à Lille, le **31 JAN. 2023**

Pour le préfet du Nord et par délégation,
Le sous-préfet,
Directeur de cabinet,



Richard SMITH

Service Départemental
d'Incendie et de Secours du Nord

**Arrêté préfectoral portant désignation de la liste nominative départementale
des personnels spécialisés « Interventions à Bord des Navires et des Bateaux (IBNB) –
Eaux maritimes » au titre de l'année 2023**

Le préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,
préfet de la région Hauts-de-France,
préfet du Nord

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2017 modifié relatif aux formations des sapeurs-pompiers aux interventions à bord des navires et bateaux ;

Vu le guide de doctrine opérationnelle relatif aux interventions à bord des navires et bateaux en milieu maritime (IBNB) de novembre 2017 ;

Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 octobre 2022 portant délégation de signature à Monsieur Richard SMITH, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, chef du Corps départemental ;

ARRETE

Article 1^{er} – Est désigné conseiller technique de la spécialité IBNB (IBNB4) et référent départemental de la spécialité IBNB :

GIRARD CYRILLE

Article 2 – Sont désignés chefs de groupe IBNB (IBNB3) les personnels suivants :

BASSIMON SEBASTIEN
BECUWE JEAN-PHILIPPE
BOUGUENNEC MATHIEU
CHAVATTE PATRICE
DUBOIS PASCAL

DUSSERRE ROMAIN
GOURNAY REGIS
OMONT OLIVIER
PAGNACCO SEBASTIEN

Article 3 – Sont désignés chefs d'unité IBNB (IBNB2) les personnels suivants :

BARD JOHAN
BEAURAIN SYLVAIN

BONIN ARNAUD
CAFFIER JULIEN

CANDELIER LAURENT
CLERMONT ROMAIN
DECRIEM THIERRY
DEGROOTE AURELIEN
DELHORS CHRISTOPHE
DEROO MAXENCE
DESITTER GREGORY
DEVILLEZ ARNAUD
DIDIER DAVID
FONTAINE JULIEN
FREDERIC THIERRY
GILLE DAVID
GOLEJEWSKI MAXIME
GROUX YANN
HENRY PHILIPPE
HERINGHUEL EDDIE
LABILLE CHRISTOPHE

LABROY CHRISTOPHE
LEMOINE DAVID
LESCORNEZ OLIVIER
LOBBESTAEL FREDERIC
MARQUIS DAVID
MERLIER FRANCOIS
MONTREZOR LUDOVIC
NOIRET NICOLAS
OLIVEIRA TONY
PASCHANA ADRIEN
PASSION FABIEN
PASSION GUILLAUME
REAL GREGORY
SCHILDT JEAN-PHILIPPE
TETAERT HUGUES
VANHILLE DAVID
VENZA DAVID

Article 4 – Sont désignés équipiers IBNB (IBNB1) les personnels suivants :

AGNERAY CYRIL
BAJEUX MATTHIEU
BALANDRAUX VINCENT
BAREZ CLEMENT
BARRAS SEBASTIEN
BARTHELEMY NICOLAS
BERENGUER NICOLAS
BOBEUF NICOLAS
BOUTRY CLEMENT
BRICHE REMY
CALONNE THOMAS
CASIER ANTOINE
CHARLEMAGNE ALEXANDRE
CHERY ROMAIN
CLAIRE CHRISTOPHE
COPIN EMMANUEL
COUCAUD QUENTIN
DE CAUWER RICHARD
DELCROIX ALEXIS
DERAED ANTOINE
DESCAMPS AMAURY
DESCHAMPS MATTHIEU
DEWINNE REGINALD
DHAINAUT ANTOINE
DUPONT YANN
DUQUESNE CLEMENT
DUVAL JEAN-CHRISTOPHE
EL MOKRETAR HAROUN
FAGOT RUDY
FASQUEL FRANCK
GAUTHIER GAETAN
GEERAERT JEROME
GOURNAY MARC-ANTOINE
GRAMMONT SAMUEL
HAMM REMI
HENNEQUIN GAETAN
HENRY FRANCOIS

HORAIN THOMAS
HOTTELARD YOHANN
HOURDOUILLIE KEVIN
IVART YANNICK
JAMESSE GUILLAUME
JONCKEERE CEDRIC
JULIEN WILLY
LAMOITTE JEREMY
LANGLOIS THOMAS
LEGRAND BENJAMIN
LEMAIRE AUGUSTIN
LEPREVOST THOMAS
LITTIERE BENOIT
LOTS PIERRE-ANTOINE
MALFAIT TONY
MANIEZ FREDDY
MARAIS LUDOVIC
MERLEN YANN
MEZINE MEHDI
OPSOMMER BENJAMIN
RAMET GUILLAUME
RIGOULET ANTHONY
SAMYN THOMAS
SOUROUX NICOLAS
TAFROUNTI KAMEL
TOP LAURENT
VANDEKERCKHOVE DAMIEN
VANDEKERCKHOVE KEVIN
VANDENBILCKE JEREMY
VANDICHEL SEBASTIEN
VANROY SEBASTIEN
VERHEECKE THIBAUT
VERLINDE AMAURY
VICONGNE GEOFFREY
VINCETTE VALENTIN
WACOGNE YANNICK
WADOUX DAVY

Article 5 – Sont désignés équipier, chefs d'unité et chefs de groupe IBNB-S les personnels suivants :

BOUGUENNEC MATHIEU
CAFFIER JULIEN
CHAVATTE PATRICE
DESITTER GREGORY
DUBOIS PASCAL

DUSSERRE ROMAIN
GIRARD CYRILLE
GOURNAY REGIS
HENRY PHILIPPE
MONTREZOR LUDOVIC

OMONT OLIVIER
PAGNACCO SEBASTIEN

SCHILD T JEAN-PHILIPPE
VINCETTE VALENTIN

Article 6 - Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, chef du Corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord et du Service départemental d'incendie et de secours du Nord.

Article 7 - Cet arrêté annule et remplace l'arrêté du 21 février 2022.

Fait à Lille, le **31 JAN. 2023**

Pour le préfet du Nord et par délégation,
Le sous-préfet,
Directeur de cabinet,



Richard SMITH

Service Départemental
d'Incendie et de Secours du Nord

**Arrêté préfectoral portant désignation de la liste nominative départementale
des personnels préventionnistes au titre de l'année 2023**

Le préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,
préfet de la région Hauts-de-France,
préfet du Nord

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 octobre 2022 portant délégation de signature à Monsieur Richard SMITH, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, chef du Corps départemental ;

ARRETE

Article 1^{er} - Est désigné responsable départemental de la prévention (PRV3) :

PREVOST PIERRE *

* Référent départemental

Article 2 – Sont titulaires de la formation PRV3 (responsable départemental de prévention) et assurent les fonctions de préventionnistes :

Au titre de la prévention concernant les établissements recevant du public, les immeubles de grande hauteur ou de très grande hauteur et les installations classées pour la protection de l'environnement :

FAGE XAVIER
MATHON GAETAN

NAWROCKI ANTOINE

Article 3 – Sont désignés préventionnistes (PRV2) les personnels suivants :

Au titre de la prévention concernant les établissements recevant du public, les immeubles de grande hauteur ou de très grande hauteur et les installations classées pour la protection de l'environnement :

BOURGOIS REMI
BUCHARD HERVE
CARLIER SEBASTIEN
CATTELET CHRISTOPHE
DAUBIOUL FREDERIC
DASSONNEVILLE OLIVIER
DELECOURT LUDOVIC
DELUGNY PATRICK

DEMOL PHILIPPE
DENHAENE BRUNO
DEVILLIERS FRANCOIS
DHERBECOURT EDDY
DUBUSSE OLIVIER
DUMOULIN STEPHANE
FOURNIER PASCAL
HERITIER CHRISTOPHE

JADAS LUDOVIC
LAMY FLORIAN
MARTIN BENOIT
MARTIN BRUNO
MORVAN ARNAUD
MONTIGNY SEBASTIEN

MUSELET ERIC
POTIER FRANCK
PLOVIER CEDRIC
QUEVILLON JEAN-CHARLES
THOMAIN CHRISTOPHE
VERSTAVEL GUILLAUME

Au titre de la prévention concernant les établissements recevant du public et les installations classées pour la protection de l'environnement :

DEGROOTE AURELIEN

LADRIERE JEAN-FRANCOIS

Au titre de la prévention concernant les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur :

BOGAERT FABRICE
BRUTIN VALERIE
CAILLE FABIAN

DEFAUWE MARC
RINGOT THOMAS
TELION DAVID

Au titre de la prévention concernant les établissements recevant du public seuls :

BYTTEBIER CEDRIC
DENIS CHARLES-EMMANUEL
DERAEDT FREDERIC
FLEURY CLEMENT
FOGLIONI FRANCK
FONTEYNE JEREMY
JOVER AUDREY
KOLAR JEREMIE
LAMBERT SEBASTIEN

LESCORNEZ BRUNO
LEVEQUE SEBASTIEN
LIENARD VINCENT
RASSE EMMANUEL
SALOMEZ MATTHIEU
SCHMUTZ ROBIN
STRZELCZYK FREDERIC
TUYBENS DANIEL

Au titre de la recherche des causes et circonstances des incendies :

BAUDEMONT CHRISTOPHE
CARLIER SEBASTIEN
CATTELET CHRISTOPHE
CUVELIER LAURENT
DELECOURT LUDOVIC
FAGE XAVIER
GUYOT JOHANN
LECLERC ALEXANDRE

LEMAIRE JULIEN
MARTIN BENOIT
MUSELET ERIC
NAWROCKI ANTOINE
POTIER FRANCK
PREVOST PIERRE
RICHEZ LAURENT

Article 4 – Sont désignés agents de prévention (PRV1) les personnels suivants :

DEBLIECK MATHIEU
DELECROIX-DEWEZ GREGORY

SAMIN MARC

Article 5 - Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, chef du Corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord et du Service départemental d'incendie et de secours du Nord.

Article 6 - Cet arrêté annule et remplace l'arrêté du 21 février 2022.

Fait à Lille, le **31 JAN. 2023**

Pour le préfet du Nord et par délégation,
Le sous-préfet,
Directeur de cabinet,



Richard SMITH

Service Départemental
d'Incendie et de Secours du Nord

**Arrêté préfectoral portant désignation de la liste nominative départementale
des personnels spécialisés en « risques radiologiques (RAD) » au titre de l'année 2023**

Le préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,
préfet de la région Hauts-de-France,
préfet du Nord

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 octobre 2022 portant délégation de signature à Monsieur Richard SMITH, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, chef du Corps départemental ;

ARRETE

Article 1^{er} - Sont désignés conseillers techniques de la spécialité risques radiologiques (RAD4) les personnels suivants :

BASSIMON VINCENT *
* Référent départemental

| KINDT PIERRE

Article 2 - Sont désignés chefs de CMIR (RAD3) les personnels suivants :

BASSIMON SEBASTIEN
BAUDESSON NOELIE
BERNARD JEROME
BECUWE JEAN PHILIPPE
BONDROIT GILLES
BOUCHE SEBASTIEN
BONIN ARNAUD
DECLERCQ PIERRE
DELBART GUILLAUME
DEMASURE JEROME
DURAND MATTHIEU
FLEURY CLEMENT
FOLENS JEROME
GABANT SERGE
GAUER NICOLAS

GIRARD CYRILLE
GOETBLOET DIMITRI
GOURNAY REGIS
GUYOT JOHANN
HERITIER CHRISTOPHE
JADAS LUDOVIC
JANECKA JAKUB
JAROSZ BRUNO
JOVER AUDREY
JUSTINE ARNAUD
LECLERC ALEXANDRE
LEMAIRE JULIEN
MARET AURELIEN
MARQUET PIERRE-EDOUARD
MARHEM REMY

MAURO PASCAL
MONNEUSE THIERRY
MORVAN ARNAUD
PASCHANA ADRIEN
PLOVIER CEDRIC
QUEVILLON JEAN-CHARLES
RENAUD NATHAN
RICHEZ LAURENT

ROCHER VINCENT
RYCKENBUSCH LAURENT
USAI ANTHONY
VANDENHOVEN JOCELYN
VANEUIL FRANCK
WALFARD SEBASTIEN
WILLEM THOMAS
YARD VINCENT

Article 3 – Sont désignés équipiers et chefs d'équipe intervention (RAD2) les personnels suivants :

AGNERAY CYRIL
ALLARD FREDERIC
BAILLOT JEROME
BAUDUIN DIMITRI
BECAERT LOIC
BECUE BENJAMIN
BEDDELEEM JOSE
BELMONTE STEPHANE
BENAULT THOMAS
BLONDEAU BENOIT
BODELET LAURENT
BONDEAU FREDERIC
BORTOLOTTI BRICE
BOSC JOEL
CALONNE THOMAS
CAFFIER JULIEN
CARON JOHANN
CATTEAUX SEBASTIEN
CHATEAU LAURENT
COLPIN MICKAEL
COUCAUD QUENTIN
DASSONNEVILLE CEDRIC
DE CLERCQ FRANCK
DEFRANCE DAMIEN
DEHAESE REMY
DELEMARRE GUILLAUME
DEKNUYDT XAVIER
DELATTE LAURENT
DELECROIX GREGORY
DELFOSSÉ GREGORY
DEMASURE DAVID
DENAES JULIEN
DENTURCK GREGORY
DESSEIN THOMAS
DETOT KEVIN
DIDIER DAVID
DOS SANTOS PAULO
DUPONT YANN
DUPUIS FLORIAN
DUSSENNE CYRIL
DUVAL DAVID
DUVIVIER TANGUY
ENTE MICKAEL
ERBICELLA LUIGI
FAGOT RUDY
FATRAS DAMIEN
FATHALAH MAROINE
FERRAR DOMINIQUE
FRANZOSO THOMAS
GOBERT SEBASTIEN
GIULIANI GUILLAUME
GOMEZ FLORIAN
HANNOTÉL GEOFFREY

HASSAINI KARIM
HELLUIN MAXIME
HIANNE ERIC
JOURAVEL JEROME
JOURDAIN JEROME
LAMAND MAXIME
LANZARINI THOMAS
LARUE OLIVIER
LECLERCQ FREDERIC
LEFEVRE GUILLAUME
LIAGRE FRANCOIS
LIENARD VINCENT
MAGNIEZ SYLVAIN
MAIRESSE JEREMY
MASCRE MATTHIEU
MASSON ANTONY
MASUREL BRUNO
MISEROLE SAMUEL
MOINEUSE ALEXANDRE
NOIRET NICOLAS
NOTEBAERT ANGELIQUE
PAPRZYCHI NICOLAS
PARANTHOEN ANTHONY
PASSION FABIEN
PECQUEUX GREGORY
PEREIRA CHRISTOPHE
PERRON LORIS
PIETRZAK ARNAUD
POULAIN DAVID
RIANT GEOFFREY
RIBIERE DAVID
RIVELON FRANCOIS
ROBECOURT LAURENT
ROUGE REMI
ROUX SYLVAIN
SAMIN MARC
SOUPEZ MATHIEU
SIGNORE DAVID
STYNS JEAN
TAN NANCY
THUEUX MICKAEL
TISSERAND JULIEN
VACHON CHRISTIAN
VAN OOST GEOFFREY
VANBERSELAERT MATHIEU
VANBERSELAERT ALAIN
VAYER FLORENTIN
VERCRUYSSÉ STEEVE
VERWAERDE AURELIEN
WACOGNE YANNICK
WALLEZ JULIEN
WILPOTE ANTOINE
WOLOSZ JEROME

Article 4 - Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, chef du Corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord et du Service départemental d'incendie et de secours du Nord.

Article 5 - Cet arrêté annule et remplace l'arrêté du 21 février 2022.

Fait à Lille, le **31 JAN. 2023**

Pour le préfet du Nord et par délégation,
Le sous-préfet,
Directeur de cabinet,



Richard SMITH

Service Départemental
d'Incendie et de Secours du Nord

**Arrêté portant désignation de la liste nominative départementale
des personnels spécialisés « Risques Chimiques (RCH) » au titre de l'année 2023**

Le préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,
préfet de la région Hauts-de-France,
préfet du Nord

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de la Sécurité Intérieure ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 octobre 2022 portant délégation de signature à Monsieur Richard SMITH, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet ;

Sur la proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, chef du Corps départemental ;

- ARRETE -

Personnels d'encadrement de la spécialité :

Article 1^{er} - Sont désignés conseillers techniques risques chimiques et biologiques (RCH4) les personnels suivants :

BOUCHE SEBASTIEN

JAROSZ BRUNO

* Référent départemental

QUEVILLON JEAN-CHARLES *

WALFARD SEBASTIEN

Article 2 - Sont désignés chefs de la CMIC (RCH3) de la spécialité risques chimiques et biologiques les personnels suivants :

ALAVOINE EMMANUELLE **

ANDRIEUX PIERRE

AUVRAY YANNICK

BALLENGHIEN PASCAL

BARUZZI THIERRY

BASSIMON VINCENT

BONIN ARNAUD

COUVREUR ALAIN

CUVELIER LAURENT

DAUBIOUL FREDERIC

DAUPHINOT MATHIAS

DECAMPS PIERRE

DEFRANCE DAMIEN

DELECOURT LUDOVIC

DENTURCK GREGORY

DUBUSSE OLIVIER

FAGE XAVIER

FLEURY CLEMENT

FOLENS JEROME

GABANT SERGE

GAMELIN THIERRY

GAUER NICOLAS

GIRARD CYRILLE

GOETBLOET DIMITRI

ISTRIA ANNE

KINDT PIERRE

KOLAR JEREMIE
LECAILLE SEBASTIEN
LENGLEMEZ THIERRY
LERICHE JOSE MANUEL
LIBERT CHRISTOPHE
MAHIEU JEREMY
MARET AURELIEN
MARHEM REMY
MAURO PASCAL
MORVAN ARNAUD
MUTHELET JEAN-BERNARD
NAWROCKI ANTOINE
PAMART OLIVIER
PAVIA DANIEL
PLOVIER CEDRIC
QUENOLLE STEPHANE

*** Référent départemental risques biologiques*

RICHEZ LAURENT
ROBERT GREGOIRE
ROCHER VINCENT
ROUSSELLE LOIK
RYCKENBUSCH LAURENT
SAMIN MARC
SAVEY ANTOINE
THIAIS GUILLAUME
UNISSART FREDERIC
VALEMBOIS ELISE
VANEUIL FRANCK
VERRIEST DAVID
VERSTAVEL GUILLAUME
WACOGNE YANNICK
WILLEM THOMAS

Article 3 - Sont désignés chefs d'équipe intervention (RCH2 - officiers) de la spécialité risques chimiques et biologiques les personnels suivants :

ANGLADE JOHAN
AVET JEROME
BECAERT LOIC
BEGREM NICOLAS
BENOOT QUENTIN
BERNAERTS FRANCIS
BONDROIT GILLES
BOSNET LIONEL
BRANCATO VINCENT
CAFFIER JULIEN
CHAMPENOIS JEROME
CICHOCKI JACQUES
CUVELIER STEPHANE
DEBLIECK MATTHIEU
DECHAUMONT GAUTHIER
DESFOSSÉ LAURENT
DOUCHEMENT CHRISTOPHE
DUMOULIN STEPHANE
DUSSERRE ROMAIN
EMAILLE JOFFREY
FOURNIER JESONE

FRENE HERVE
GADEYNE PASCAL
GILABERT GERALD
GUYOT JOHANN
LARUE OLIVIER
LEBRUN BENJAMIN
LECLERC ALEXANDRE
LEGRAND ROMARIC
LEMAITRE VINCENT
PASCHANA ADRIEN
POTIER FRANCK
RASSE EMMANUEL
RASSE WILLY
SCOTTE DAVID
VAN GOETHEM ANDRE HENRI
VANDENABEELE FABIEN
VANDEN STORME FABRICE
VANDERGUCHT ANDRE
VERHAEGHE LUDOVIC
YARD VINCENT

Liste des équipiers et chefs d'équipe reconnaissance et intervention :

Article 4 - Sont désignés équipiers intervention (RCH2) de la spécialité risques chimiques et biologiques les personnels suivants :

AGNERAY CYRIL
ALIBERT SYLVAIN
ALLARD FREDERIC
ARDEAU THOMAS
AUVRAY LOIC
BARBIEUX THOMAS
BATEL FRANCK
BAUDUIN DIMITRI
BEAL MARTIN
BEAUMANN YOHANN
BEGAIN QUENTIN
BEGHIN AYMERIC
BERNIER CYRIL
BERRIER CEDRIC
BERTHAUX GREGORY
BODIN JOHANN

BOILLY YOHAN
BORTOLOTTI BRICE
BOSC JOEL
BOUCHEZ THOMAS
BOUILLON HUGO
BOULEN KEVIN
BOURGHILLE MATTHIEU
BRAY PASCAL
BRICOUT NICOLAS
BRIDOUX THIERRY
BRUYERE CEDRIC
BUSSY SEBASTIEN
BUTIN ADRIEN
CAMUS CHRISTOPHE
CANDELIER LAURENT
CAPRON GUILLAUME

CARDON GUILLAUME
CARION SEBASTIEN
CARON GREGORY
CARON JOHANN
CARRIER NICOLAS
CASTELLE MATTHIEU
CAUDRELIER GAEL
CHAMOT CHRISTOPHE
CHARLEZ RAPHAEL
CHUFFART DAVID
CLAEYSSEN FABIEN
COCHIN SEBASTIEN
COPPIETERS CEDRIC
CRAPOULET GUILLAUME
CROQUELOIS GILLES
DAMIE CHRISTOPHE
DASSONNEVILLE CEDRIC
DEBAY MIKAEL
DECRIEM THIERRY
DECOMBLE DAVY
DEDRIE MIKE
DEFROIDMONT CLEMENT
DEKNUYDT XAVIER
DELABY YANN
DELECROIX-DEWEZ GREGORY
DELVORDRE ALEXIS
DEMARET SIMON
DEROO MAXENCE
DESPREZ CHRISTOPHE
DEVISSCHER FABIEN
DHEDIN PIERRE
DORCHIES ROMUALD
DOS SANTOS PAULO
DUBOIS JUSTIN
DUFOUR JEAN-YVES
DUPIRE FRANCOIS
DUPONT YANN
DURIEZ FREDERIC
ELIE GUILAIN
FARDEL FREDERIC
FERRAR DOMINIQUE
FLAMENT SEBASTIEN
FOURNIER CYRILLE
FRANZOSO THOMAS
FREDERIC THIERRY
FROMONT DENIS
FROMONT GUY
GEERAERT JEROME
GENNIN SEBASTIEN
GHYS BARTHELEMY
GIKIERE BERNARD
GIULIANI GUILLAUME
GLINEUR NICOLAS
GROUX YANN
GRUWE FABIEN
HAEZEBROUCK STEPHANE
HOLAY REMI
JACQUET NATHANAEL
JOLY STEPHANE
JUMELET CEDRIC
KAPUT NICOLAS
KOCUREK ANTOINE
LANGLOIS THOMAS

LARGILLET EUGENE
LECHEVALIER GERALD
LECLERCQ FREDERIC
LEGRAND GUILLAUME
LEMAITRE MICHAEL
LERICHE SIMON
LEROY CEDRIC
LHEUREUX CEDRIC
LIPPENS SEBASTIEN
MAGRAS THIERRY
MAJOT BERNARD
MARGARON MICHAEL
MARIEL FRANCOIS
MARIEL PRISCILLA
MARTHE JEREMY
MATON JULIEN
MERLIN CEDRIC
MISEROLE SAMUEL
MOREL BERTRAND
MOUSTAFIOGLOU NICOLAS
MULLIER CHRISTOPHE
MUREZ STEEVE
NICK VINCENT
ODOARDI THOMAS
PAUL GEOFFREY
PAYEN MICKAEL
PHILIS LUDOVIC
PIETRZAK CHRISTIAN
PIHEN JOFFREY
POUDONSON THIBAUT
POURIL ALEXANDRE
RAMET GUILLAUME
REGUEME ROMUALD
RIANT GEOFFREY
RICART FRANCK
RICHARD STEPHANE
RIQUOIR DAVID
RIVELON FRANCOIS
ROBECOURT LAURENT
ROGER LAURENT
ROUGE REMI
ROUSSEL BENOIT
ROYER JEROME
SCHILDT JEAN-PHILIPPE
SCHOEFER FRANCK
SELVAIX DAVID
SEVRY FABIEN
SIGNORE DAVID
SOMVILLE VINCENT
SORLIN FABIEN
STEMPIN SYLVAIN
STYNS JEAN
TARGET SEBASTIEN
TELLIER EMMANUEL
UHLIG SYLVAIN
UREEL FREDERIC
VANDENBILCKE FREDERIC
VANDROMME MICKAEL
VENZA DAVID
VERWAERDE ALEXANDRE
VIGNAL MICKAEL
WADOUX DAVY

Article 5 - Sont désignés équipiers intervention (RCH2) au titre de la réserve de la spécialité risques chimiques et biologiques les personnels suivants :

ANCELOT JOHAN
AOUCHA FAHAT
BACHELET JONATHAN
BENARD SULIVAN
BRASSARD MICHAEL
BRUNNEVALLE LIONEL
CAFFIAUX ALBAN
COMINOTTO GINO
CONCINA HERVE
CORMONT JOHAN
COURSIER BENJAMIN
CREPEL ARTHUR
CUVELLIER VINCENT
DELANGRE CHRISTOPHE
DELCROIX CHRISTOPHE
DELESALLE ARNAUD
DESMONS OLIVIER
DHAINAUT PHILIPPE
DUBRULLE RICHARD
DUHAUT ALBAN
DUMONT FABRICE
FANIEN GUILLAUME
GRIGNY CEDRIC

GRZELKA FABRICE
HENNART GEOFFREY
HULOT SEBASTIEN
LAGRISE MATTHIEU
LAMAND MAXIME
LEFEBVRE JEROME
LOIRS ALEXANDRE
MEERSCHAUT MICKAEL
MIETTE GABIN
MORA SEBASTIEN
MOUSSAOUI ABDELHABI
MOUVAUX ANTOINE
PECQUEUX GREGORY
PUCHOIS ANTHONY
RENVERSEZ NICOLAS
RINGARD AVNER
RONSSSE CHRISTOPHER
TIBERGHIE MAUDE
VALIN JEAN MICHEL
VEREECKEN MANUEL
WATTEZ VINCENT
WICHLACZ FREDERIC
WOLOSZ JEROME

Article 6 - Sont désignés équipiers reconnaissance (RCH1) de la spécialité risques chimiques et biologiques les personnels suivants :

DUMONT AURELIE

Liste des personnels spécialistes en « décontamination » :

Article 7 - Sont désignés équipiers intervention (RCH2) « décontamination » de la spécialité risques chimiques et biologiques les personnels suivants :

AGNERAY CYRIL
ALLEGRE JEREMY
COCHIN SEBASTIEN
DARD NICOLAS
DECRIEM THIERRY
LAFITTE JULIEN

LAGRISE MATTHIEU
LEENKNEGT JEAN-FRANCOIS
ROBECOURT LAURENT
VERMERSCH SEBASTIEN
WAYMEL RICHARD

Article 8 - Sont désignés équipiers reconnaissance (RCH1) « décontamination » de la spécialité risques chimiques et biologiques les personnels suivants :

DEGRENIER DAVID
DEHAUT MATTHIEU
DELANGUE FABIEN
GRAVE LAURENT
MARLIEZ BERNARD

OVION BENJAMIN
POTTIEZ CHRISTOPHE
SAUVAGE FRANCK
VANDENBILCKE SYLVAIN

Article 9 - Sont désignés équipiers « décontamination » de la spécialité risques chimiques et biologiques les personnels suivants :

ALSTERS VALENTIN
AMICEL FLORENT
ANDRY ALEXANDRE
ANGOT JULIEN
BAELEN LAURENT
BALDASSARI MATHIAS
BARRAS SEBASTIEN

BARUZZI MATTHIEU
BAUDE PASCAL
BAUDE THEO
BAUDE THOMAS
BERTEN STEPHANE
BERTIN VINCENT
BOCHET MAXIME

BOUAKAZ KAMALE
BOUDOUX PIERRE
BOULIN BENOIT
BOURDREL FRANCOIS-XAVIER
BOUTEILLE FREDERIC
BRAEM VIANNEY
BRAQUART ADRIEN
BRICHE REMY
BRICOUT NICOLAS
BROUCKAERT JEAN-MICHEL
BURET STEPHANE
CALONNE THOMAS
CAMBIER CHRISTIAN
CAMBIER CHRISTOPHE
CAMBIER LEONIE
CARLIER YANN
CHARNEUX SERGE
CHARNEUX THIERRY
CHAUVIN JEREMI
CHOPIN MAXIME
CLEMENT JASON
CORNARD JEAN
DABROWSKI REMI
DANDRE MARGAUX
DANSETTE DANIEL
DE ROOZE REMY
DEBERGH THOMAS
DEFOSSEZ KEVIN
DEGRAEVE CHARLYN
DEGRENIER ROMAIN
DELABY MANUEL
DELALLEAU MARC
DELANGUE THIERRY
DELATTRE VALENTIN
DELBECQUE GAELLE
DELEAU PAULINE
DELPECH FRANCK
DELPLANQUE ROBERT
DEROIN TANGUY
DESCAMPS THIBAUT
DESQUIEN FRANCOIS
DOTTE REMI
DRILA FREDERIC
DUBOIS JUSTIN
DUFOUR STEPHANE
DUJARDIN JONATHAN
DUMEZ JEAN YVES
DUMORTIER THOMAS
DUPAS ROMAIN
DUQUESNE CLEMENT
DUTHOIT LANDSON
EVRARD LUDOVIC
FAMCHON NICOLAS
FASQUEL FRANCK
FLAMENT FRANCK
FOLLET LUDOVIC
FONTAINE CHARLES
FOURCROY ROMAIN
GABRIEL AURELIEN
GALANT GUILLAUME
GAREZ MATHIEU
GAY LIONEL
GLORIEUX THOMAS

GODRIE JENNIFER
GODRIE JEROME
GUERIAUD YVES
GUILBERT QUENTIN
HAEZEBROUCK ANTHONY
HARS SEBASTIEN
HUYGHE THOMAS
JABORSKA DAVID
JACOB MAXIME
JONCKEERE CEDRIC
KIRSIG FRANCK
KOULOUGLI THOMAS
KOZIAK CHRISTOPHER
KUZNIK THOMAS
LAGACHE SIMON
LAPORTE MARC-ANTOINE
LARDE DAVY
LAURENS YANN
LAURENT MARC
LAVALLEE CYRIL
LAVALLEE LOIC
LEBLOND SYLVAIN
LECLERCQ THIBAUT
LEMAIRE AUGUSTIN
LEMAIRE BERNARD
LEMAIRE FRANCOISE
LEROUGE NICOLAS
LESOIN QUENTIN
LOHEZ STEPHANE
LOTS BENJAMIN
LOUCHART JULIEN
LUDWIG LAURENT
MAERTEN GREGORY
MAHIEUX LOUIS
MARSON XAVIER
MASCLIN JEAN-FRANCOIS
MASSIAUX VALENTIN
MAXANT KEVIN
MAZUREK MACEO
MERLEN YANN
MERLIER FRANCOIS
MIKOLAJCZAK RICHARD
MOTA MIGUEL
MOULALI FAIZA
OFFRE REGIS
PALLADINO CHRISTOPHE
PEDROLI BASTIEN
POLLET MAXIME
PRUVOST FLORINE
PRUVOT ANTHONY
REMY MICKAEL
ROBERT LUCIE
ROHART STEPHANE
ROUSSEAUX MICHEL
SACRIAS MELINE
SALOME BASTIEN
SANTUNE SEBASTIEN
SAUVAGE FRANCK
SAUVAGE YANNICK
SCAPPE FLORIAN
SCHERRIER FREDDY
SELLIEZ DAVID
SI YOUCEF PHILIPPE

SIX QUENTIN
SIMON ALEXANDRE
SOCKEEL ALEXIS
SOURIS LOIC
STOCLIN REYNALD
SUFFYS CHRISTOPHE
SUFFYS DAVID
SUROY REMY
SUSZKA JEROME
TAILLIAR ALAIN
TAMSEDDAK LOUIS
TERNOY JULIEN
TERWAGNE RAPHAEL
TETAERT HUGUES
THOREL STEPHANE
TRASNEL MARC-ANTOINE
TROTTIER FLORIAN
VANDAMME GUILLAUME

VANDENBOSCH REGIS
VAN MONCKHOVEN ALBAN
VANSTEENKISTE REMI
VAN VYNCKT XAVIER
VANYPER ROMAIN
VERBEKE CHRISTOPHE
VERRAES JEREMY
VERWAERDE ROMUALD
VIGIN ALEXIS
VILETTE JIMMY
VITALI LAURA
VLAMINCK HUGO
WAGNER JORIS
WALCZAK VINCENT
WALLOT ANTHONY
WAYMEL XAVIER
WOORONS FREDERIC
WULLUS SEBASTIEN

Liste des personnels spécialisés en « lutte contre les pollutions » :

Article 10 - Sont désignés équipiers intervention (RCH 2) « lutte contre les pollutions » de la spécialité risques chimiques et biologiques les personnels suivants :

BARBION BENOIT
BERRIER LUDOVIC
BONDEAU GWENAEL
CARON DAVID
DELZENNE NICOLAS
DESPIERRES CHRISTOPHE
DUPONCHEEL QUENTIN
DYSON DAVID
FASSIAUX FRANCK
FELIX LUDOVIC
FONTEYNE JEREMY
FRAPPEZ PASCAL
GAZULLA FABIEN

ISORE JONATHAN
JAMESSE LAURENT
LE HENAUFF RODOLPHE
LIGNAC BASTIEN
MADEC VALENTIN
MAES ANTOINE
ROLLANDT-NIEMIERZ JESSIKA
STAMPER DAVID
STEPHANIAC THOMAS
STURM FRANCK
TELION BENJAMIN
VANDE ROSIEREN LAURENT
WATEL MATTHIEU

Article 11 - Sont désignés équipiers reconnaissance (RCH 1) « lutte contre les pollutions » de la spécialité risques chimiques et biologiques les personnels suivants :

BELAIGUES BRUNO
DEMEESTER NICOLAS
DEMEYERE AYMERIC

ERBICELLA LUIGI
FILLEUL CLAUDE
TILLIER ANTHONY

Article 12 - Sont désignés équipiers « lutte contre les pollutions » de la spécialité risques chimiques et biologiques les personnels suivants :

BANGOURA DAVID
BAUDELLE KEVIN
BEDY RENAUD
BERNIER CYRIL
BOULET FLORIAN
BOURBOTTE AURELIEN
BOUTEILLE JEROME
BREBION RICHARD
BRUNIN MAXENCE
CALVARIO BENJAMIN
CARON JEROME
CARRU JEROME
COLPIN CHRISTOPHE
CONTESSE AURELIEN
COUDEVILLE GUILLAUME

COUSIN GUILLAUME
DECONINCK VINCENT
DEHOUCK STEPHANE
DELBARRE ALEXANDRE
DELBECQ KEVIN
DELEYE CHRISTIAN
DELMOTTE TRISTAN
DESBUISSONS SEBASTIEN
DESFOSEZ NATACHA
DEWAELE SHIRLEY
DHEDIN PIERRE
D'HOUNDT LUCAS
DULIEU BASTIEN
DULIEU STEPHANE
DUREZ RUDY

EL BOUJJOUI MALIK
EVRARD VALENTIN
FIOLET GREGORY
GUERMACHE ABDELAKIM
GUILBERT QUENTIN
HAMILLE MICHAEL
HARDOUILLIE KEVIN
IDMONT JONATHAN
LEFORT ALEXANDRE
LOIRE BRANDON
LYOEN BENJAMIN
MICHAUX SWAN
MONTUY JULIEN
MULLOT VALERIE
NAEYAERT MICHEL

OSINSKI FLORIAN
OUYOUB ABDELKARIM
PENET CHRISTOPHE
PENNE GREGORY
PROVO ARNAUD
SCHABAILLIE JEAN-JACQUES
SMAGUE MICHAEL
SZAFRAN KEVIN
TEINIELLE ALEXIS
TURPIN ALLAN
VANDENPLAS MATHIEU
VASSEUX PIERRE
VESTE FREDERIC
VIOLIER CHRISTOPHER

Liste des personnels spécialisés en « détection identification et prélèvement » :

Article 13 - Sont désignés chef d'unité « détection identification et prélèvement » (DIP 3) de la spécialité risques chimiques et biologiques les personnels suivants :

BONDROIT GILLES
BOUCHE SEBASTIEN
CUVELIER LAURENT
DUMONT AURELIE
DURAND MATTHIEU
GOETBLOET DIMITRI
JAROSZ BRUNO

LERICHE JOSE MANUEL
MAHIEU JEREMY
MARET AURELIEN
MORVAN ARNAUD
VERRIEST DAVID
WALFARD SEBASTIEN

Article 14 - Sont désignés équipier « détection identification et prélèvement » (DIP 2) de la spécialité risques chimiques et biologiques les personnels suivants :

BENOOT QUENTIN
BRICOUT NICOLAS
BOURHELLE MATTHIEU
CAMUS CHRISTOPHE
DEBAY MICKAEL
DELBE CLEMENT

GENNIN SEBASTIEN
GLINEUR NICOLAS
MARIEL FRANCOIS
MERLIN CEDRIC
PAYEN MICKAEL
TARGET SEBASTIEN

Article 15 - Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, chef du Corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord et du Service départemental d'incendie et de secours du Nord.

Article 16 - Cet arrêté annule et remplace l'arrêté du 21 février 2022.

Fait à Lille, le **31 JAN. 2023**

Pour le préfet du Nord et par délégation,
Le sous-préfet,
Directeur de cabinet,



Richard SMITH

Service Départemental
d'Incendie et de Secours du Nord

**Arrêté préfectoral portant désignation de la liste nominative départementale
des référents dans les spécialités opérationnelles ou professionnelles
au titre de l'année 2023**

Le préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,
préfet de la région Hauts-de-France,
préfet du Nord

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

Vu l'arrêté du 15 juillet 2022 relatif à la désignation et aux missions des référents de spécialités mentionnés à l'article R. 722-1 du code de la sécurité intérieure ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 octobre 2022 portant délégation de signature à Monsieur Richard SMITH, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, chef du Corps départemental ;

ARRETE

Article 1^{er} - Sont désignés référents départementaux et référents départementaux adjoints dans les spécialités, risques identifiés ou domaines particuliers, les personnels suivants :

Spécialité, risque identifié ou domaine particulier	Référent départemental	Référent départemental adjoint
Cynotechnie (CYNO)	JOANNESSE Laurent	HULOT Sébastien
Doctrine attentats	JANECKA Jakub	LENGLEMEZ Thierry
Drones	BOCH Fabien	LECLERC Alexandre
Eoliennes	HERITIER Christophe	-
Encadrement des activités physiques	HAMEG Reynald	POTIER Franck
Etablissements de tuyaux	SAVEY Antoine	CORDIER François

Exploration Longue Durée (ELD)	OMONT Olivier	GIRARD Cyrille
Feux d'espaces naturels	JOVER Audrey	CORREA Joachim
Feux de liquides inflammables	BOURGOIS Rémi	DELECOURT Ludovic
Formation et développement des compétences	DI GIROLAMO Céline	DESSEIN Anthony
Interventions à Bord des Navires et Bateaux (IBNB)	GIRARD Cyrille	OMONT Olivier
Interventions d'urgence sur véhicules	RICHEZ Laurent	JADAS Ludovic
Interventions en ZS et violences urbaines	MARHEM Rémy	SAVEY Antoine
Métro	HERITIER Christophe	-
Navigation fluviale	MAHIEU Nicolas	JAILLET Olivier
Permis et conduite des engins	BALLENGHIEN Pascal	-
Préservation du patrimoine	CATTELET Christophe	DE NY Mathieu
Prévention Appliquée à l'Opération (PAO)	FAGE Xavier	FLEURY Clément
Reconnaissance et Exploration en Milieu Souterrain (GREMS)	WILLEM Thomas	THIAIS Guillaume
Recherche des Causes et des Circonstances d'Incendie (RCCI)	PREVOST Pierre	NAWROCKI Antoine
Réseaux ferrés	BONIN Arnaud	UNISSART Frédéric
Risques Chimiques (RCH) / NRBCe	QUEVILLON Jean-Charles	WALFARD Sébastien
↳ Pour la partie Risques Biologiques (RB)	ALAVOINE Emmanuelle	DUMONT Aurélie
Risques électriques	USAI Anthony	WILLEM Thomas
Risques liés au gaz	MASCRE Matthieu	GRAMMONT Samuel
Risques Nautiques (RN)	PAMART Olivier	Plongée : DOLLE Gabriel
		Sauvetage aquatique eaux intérieures : LUCAS Sébastien
		Sauvetage aquatique littoral : D'HULSTER Dominique
Risques Radiologiques (RAD)	BASSIMON Vincent	BONDROIT Gilles
Sauvetage, Appui et Recherche (SAR)	BONVIN Sylvain	ROCHER Vincent
Secourisme et secours routier	REMY Jean-Paul	-
Secours Animalier (SAN)	JOANNESSE Laurent	HULOT Sébastien
Secours en Milieu Périlleux (SMP)	DEMASURE Jérôme	VERCRUYSSSE Steeve
SINUS	MONNEUSE Thierry	LALIN Jean-Michel
	DUPEZ Pascal	-
Systèmes d'Information et de Communication (SIC)	FOUCRIER Laurent	BIDON Marc

Tramway - Métropole de Lille	VASSEUR Sébastien	LECAILLE Sébastien
Tramway - Valenciennois	DELECOURT Ludovic	MASCRE Matthieu
Tunnels	HERITIER Christophe	-
Violences Intra-Familiales (VIF)	MARESCHI Eric	VALEMBOIS Elise

Article 2 - Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, chef du Corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord et du Service départemental d'incendie et de secours du Nord.

Article 3 - Cet arrêté annule et remplace l'arrêté du 1^{er} décembre 2022.

Fait à Lille, le **31 JAN. 2023**

Pour le préfet du Nord et par délégation,
Le sous-préfet,
Directeur de cabinet,



Richard SMITH

Service Départemental
d'Incendie et de Secours du Nord

**Arrêté préfectoral portant désignation de la liste nominative départementale
des personnels spécialisés en « risques nautiques » au titre de l'année 2023**

Le préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,
préfet de la région Hauts-de-France,
préfet du Nord

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2014 et la note DGSCGC/DSP/SDRCDE/BFTE/SL/N°2014-275 du 30 avril 2014 relatifs au référentiel emploi, activité, compétence « intervention, secours et sécurité en milieu aquatique et hyperbare » ;

Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 octobre 2022 portant délégation de signature à Monsieur Richard SMITH, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, chef du Corps départemental ;

ARRETE

Article 1^{er} - Sont désignés, au titre des scaphandriers autonomes légers, conseillers techniques (SAL3) de la spécialité secours subaquatique avec habilitation « moins 50 mètres » et nageurs sauveteurs de la spécialité sauvetage aquatique (SAV1), les personnels suivants :

DELEBARRE OLIVIER
DOLLE GABRIEL
ELIE GUILAIN
JAILLET OLIVIER
* Référent départemental

MAHIEU NICOLAS
MEKERBA ROMAIN
PAMART OLIVIER *
VILCOT DAMIEN

Article 2 - Sont désignés, au titre des scaphandriers autonomes légers, chefs d'unité (SAL2) de la spécialité subaquatique avec habilitation « moins 50 mètres » et nageurs sauveteurs aquatiques de la spécialité sauvetage aquatique (SAV1), les personnels suivants :

DELEBARRE STEPHANE
DELELO THOMAS
DESCAMPS AMAURY
DEVRED BENJAMIN

DUHAUT EMMANUEL
HENRY FRANCOIS
HENRY PHILIPPE
LOMBARD GEOFFREY

MARAGE RUDY
MONTIGNY SEBASTIEN

VANBIERVLIET YOANN
VINCETTE VALENTIN

Article 3 – Sont désignés, au titre des scaphandriers autonomes légers, scaphandriers autonomes légers (SAL1) de la spécialité secours subaquatique avec habilitation « moins 30 mètres » et nageurs sauveteurs aquatiques de la spécialité sauvetage aquatique (SAV1), les personnels suivants :

BOSNET LIONEL
CARPENTIER VALENTIN
CASIER ANTOINE
CHAMOT CHRISTOPHE
CLIQUET ARNAUD
COUSTENOBLE JOFFREY
CRESPO ANTHONY
DENELE VINCENT
DENEUWELAERE LUDOVIC
DERAED ANTOINE
DE REVIERE BENOIT
DESPALIER MATHIEU
DETOT KEVIN
DUCROTOY JONATHAN
DUQUESNE PATRICE
FOCQUEU JEREMY
FONTEYNE JEREMY
FROUCHART FABRICE
GORIN FLORENT
GOSSELIN SEBASTIEN
HAMM REMI
LEPEZ THIERRY
LESCORNEZ OLIVIER

MAES ANTOINE
MALFAIT TONY
MARIETTE REMI
MAZAJCZYK DIMITRI
MEERSSEMAN SEBASTIEN
MEKERBA BRIEUC
MERLIER FRANCOIS
PARMENTIER NICOLAS
PETIT PIERRE-ALEXANDRE
PORTIER JOHAN
ROZE FREDERIC
SAMYN THOMAS
SAUSSE JEREMY
SOIGNET KEVIN
SONNEVILLE THIBAULT
TACQUET JIMMY
TAINÉ NICOLAS
TALON JEREMY
VERBEKE TIMOTHEE
VROLAND MAXIME
WOORONS FABRICE
YARD VINCENT

Article 4 – Sont désignés, au titre des sauveteurs aquatiques, conseillers techniques de la spécialité sauvetage aquatique les personnels suivants :

D'HULSTER DOMINIQUE

LUCAS SEBASTIEN

Article 5 – Sont désignés, au titre des sauveteurs aquatiques, chefs de bord sauveteurs côtiers de la spécialité sauvetage aquatique (SAV3) les personnels suivants :

BEAUDELLOT FREDERIC
BEURAIN SYLVAIN
CHERY ROMAIN
CROQUELOIS GILLES
DEBERGUES JEAN-LUC
DELOBELLE BENOIT
DENELE VINCENT
DENEUWELAERE LUDOVIC
DESITTER GREGORY
DUPAS ROMAIN
FASQUEL FRANCK
GHYS BARTHELEMY

HAGNERE LAURENT
HARS SEBASTIEN
HENRY PHILIPPE
MERLIER FRANCOIS
MRAOVIC TONY
NAVE CHRISTOPHE
NEVREUX LOIC
OUDART JOAN
RICHOUY YVES
ROZE FREDERIC
SAMYN THOMAS
WADOUX DAVY

Article 6 – Sont désignés, au titre des sauveteurs aquatiques, nageurs sauveteurs côtiers de la spécialité sauvetage aquatique (SAV2) les personnels suivants :

BRAZY JULIEN
BRICHE REMY
BRICOUT NICOLAS
CALVARIO BENJAMIN
CATENA JULIEN
COLLET NICOLAS
COPPIETERS CEDRIC
DACOSSE ALICE
DARD NICOLAS
DEBACK BRUNO

DECLERCQ FABIEN
DEVRED BENJAMIN
DUBOIS JUSTIN
DUCROCQ SANDY
DUTRONT SEBASTIEN
FIOLET GREGORY
HENRY FRANCOIS
HOCHART JULIEN
JAKIC STEPHANE
LEBRUN BENJAMIN

LECAILLE SEBASTIEN
LEVEQUE THIERRY
MAERTEN GREGORY
MARIETTE REMI
MONTREZOR LUDOVIC
PARENT JULIEN
PHILIS LUDOVIC
ROCK SEBASTIEN
SCHILDT JEAN PHILIPPE

STOLLESTEINER JOHAN
VANBALINGHEM EMMANUEL
VANDEKERCKHOVE DAMIEN
VERGRIETE DENIS
VERVEY QUENTIN
VICONGNE GEOFFREY
VROLAND MAXIME
WADOUX ROMUALD

Article 7 – Sont désignés nageurs sauveteurs aquatiques de la spécialité sauvetage aquatique (SAV1) les personnels suivants :

AMICEL FLORENT
ANDRIEUX JEROME
ATLANI YOHANN
BALSACK BAPTISTE
BARBIEUX THOMAS
BOUCHER MEHDI
BOURBOTTE AURELIEN
BREBION RICHARD
CABOT RONALD
CRAPOULET GUILLAUME
DA GRACA YOAN
DEGRENIER DAVID
DELACROIX ADRIEN
DESMET XAVIER
DUBOIS FIRMIN
DUPUY YOHAN
DUVIVIER TANGUY
DUYCK CHARLES

FATHALLAH MAROINE
FOUCART JEROME
GHESQUIER GUILLAUME
GRUWE FABIEN
HANDTSCHOEWERCKER FRANCOIS
HEGO DAMIEN
IDE GWENAELLE
LEFEBVRE GUILLAUME
MALBAUT NICOLAS
MIETTE GABIN
MORTIER LIONEL
POT MAXENCE
PROCUREUR JEREMIE
ROHART VINCENT
SOLTYSIAK OLIVIER
TABARY HUGO
VERWAERDE ROMUALD
VOLIET CHRISTOPHER

Article 8 - Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, chef du Corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord et du Service départemental d'incendie et de secours du Nord.

Article 9 - Cet arrêté annule et remplace l'arrêté du 15 juin 2022.

Fait à Lille, le **31 JAN. 2023**

Pour le préfet du Nord et par délégation,
Le sous-préfet,
Directeur de cabinet,



Richard SMITH

Service Départemental
d'Incendie et de Secours du Nord

**Arrêté préfectoral portant désignation de la liste nominative départementale
des personnels spécialisés « Sauvetage, Appui et Recherche (SAR) » au titre de l'année 2023**

Le préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,
préfet de la région Hauts-de-France,
préfet du Nord

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

Vu le guide de doctrine opérationnelle relatif aux interventions en milieux effondrés ou instables de septembre 2021 ;

Vu le guide de techniques opérationnelles relatif au secours en milieux effondrés ou instables de septembre 2021 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 octobre 2022 portant délégation de signature à Monsieur Richard SMITH, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, chef du Corps départemental ;

ARRETE

Article 1^{er} - Sont désignés chefs de section de la spécialité sauvetage appui et recherche (SDE 3 / USAR 3) les personnels suivants :

BONVIN Sylvain*
BOURGOIS Rémi

CATTELET Christophe
OMONT Olivier

ROCHER Vincent
VANHOUTTE Olivier

* Référent départemental

Article 2 – Sont désignés chefs d'unité de la spécialité sauvetage appui et recherche (SDE 2 / USAR 2) les personnels suivants :

BALLENGHIEN Pascal
BIENKOWSKI Renaud
BLANCKE Thierry

FOURNIER Jésone
GEOFFROY Thierry
GILABERT Gérald

MATTON Pierre
MAURO Pascal
MEKERBA Briec

BLONDEAU Benoît
BONNAILLIE Mickael
BROUILLARD Jacky
BRUNEL Bertrand
CICHOCKI Jacques
CURELLA Franck
DELATTE Laurent
DELFOSSÉ Grégory
DELHORS Christophe
DELPLANQUE Romuald
DEMASURE David
DEMASURE Jérôme
DESSEIN Thomas
DRANCOURT Julien
DUFAY Yannick
DUQUENE David
DURY Stéphane
DUVAL Jean Christophe
DYSON David
FISTEBERG Fabien
FONTAINE Grégory

GOLEJEWSKI Maxime
GUERIAUD Yves
HAPPE Frédéric
HENROTIN Stanislas
HIANNE Eric
JARZEMBOWSKI Ronald
JOANNESSE Laurent
LANDSHEERE Philippe
LECHEVALIER Gérald
LECOESTER Alexandre
LEGRAND Claude
LEGRAND Eric
LEGRAND Romaric
LEMAY Christophe
LIAGRE Erwin
LOMBARD Vivien
LORIDANT Stéphanie
MAGNIER Mickael
MARSON Xavier
MARY Johnny
MASURE Nicolas

MENEGATTI Alban
MONTIGNY Eddy
PANNEKOUCKE Mickael
PECQUEUX Grégory
POULAIN David
RIBIERE David
SABRE Alexandre
SAVREUX Franck
SCAPPE Florian
SCHEERS Arnaud
SCHOUTETEN Fabrice
SIMPÈRE Romain
SOUPEZ Matthieu
SUFFYS Christophe
THIEFFRY Sophie
TILLIER Anthony
TYTGAT Basile
UYTTERHAEGEN Yves
WALCZAK Sylvain
WOORONS Frédéric

Article 3 – Sont désignés équipiers de la spécialité sauvetage appui et recherche (SDE 1 / USAR 1) les personnels suivants :

ALMEIDA Anibal
ANGLADE Johan
ANSELMO Johan
AUGEZ Camille
BAILLEUL Frédéric
BALLIEU Julien
BARDI RUDY
BARTHELEMY Nicolas
BASIN François
BAYEUL Cédric
BEAURAIN Sylvain
BECQUET André
BEDY Renaud
BERLAND Emmanuel
BERNAERTS Francis
BODART Simon
BOUAKAZ Salim
BOUCQUILLON Tanguy
BOUZERE Christopher
BURGEAT Matthieu
CAILLAUX Christophe
CARPENTIER Jérôme
CARRU Jérôme
CHAPLIER Vincent
CHOAIN Denis
CHRISTOPHE David
COPPIETERS Olivier
COUVE-BONNAIRE Louis
CREMER Christophe
CREPEL Nicolas
CUNIN François Xavier
DARD Nicolas
DECOCK David
DECOMBLE Davy

DEROUIN TANGUY
DERYCKE Jean-Luc
DESCHAMPS Matthieu
DESMYTER Christophe
DESPIERRE Christophe
DEVienne Dominique
DHAENENS Gilles
DLUBEK Christophe
DOLLET Franck
DUHAUT Alban
DULOROY Arnaud
DUPONT Yann
DURAND Jimmy
DUTRONT Sébastien
ERBICELLA Luigi
FACON Jérôme
FASQUEL Yann
FLOCHEL
FONTAINE Boris
FOSLIN Patrice
FROMONT Denis
GILLOT Adrien
GODIN Mathieu
GUERMACHE Abelakim
HAESE Matthieu
HAYART William
HERBAUT Gabriel
HERINGUEL Eddie
HULOT Sébastien
HYSBERGUE Romuald
JANCENELLE Kevin
JONCKEERE Cédric
KARPOUZOPOULOS Alexis
KENNEDY Manuel

LOBBESTAEL Frédéric
LOGIE Michael
MAHIEU Tony
MANIEZ Jacky
MARGARON Michael
MARIE Jérémy
MICHON Nicolas
MILHAMONT Justine
MUSTIN Christophe
ORNELIS Mathieu
OUSTLANT Aurélien
PENET Christophe
PEREZ CENIT José
PHILIS Ludovic
PLOUVIER Guillaume
PORCQ Adrien
REGUEME Romuald
RENARD Ronny
RENAUT Vincent
RICART Franck
RIGOLET Anthony
RIMETZ Anthony
ROERE Jonathan
ROUSSEAUX Christophe
SEVRY Fabien
SIRAUT Alexandre
SIREAU Clément
SMAIL Jimmy
SOUFFLET Nicolas
SOURIS Loïc
STOLLESTEINER Johan
TAISNE Olivier
TEILLIEZ Manuel
THILLIEZ Arnould

DECOTTIGNIES Benjamin	LACASSAIGNE Romain	THUEUX Mickael
DECUYPERE Olivier	LECLERCQ Jérémy	TISSERAND Emmanuel
DEDON Matthieu	LEFEBVRE Maxime	VALIN Jean Michel
DEGRENIER Bruno	LEFEBVRE Nicolas	VANDAMME Romain
DELATOUR Cathy	LEMAIRE Augustin	VANDENABEELE Fabien
DELAVAL Samuel	LEMAIRE Jean Christophe	VANDENPLAS Mathieu
DELECOUR Stéphane	LEMOINE David	VANDICHEL Sébastien
DELEVOYE Olivier	LEPORCQ Ludovic	WAROQUIER Vincent
DEPRIESTER Aurélien	LIPS Romuald	WATTELLE Fabrice
DERHILLE Matthieu	LITTIERE Benoit	WYPELIER Nicolas

Article 4 – Sont désignés opérateurs de coupe encadrants (ODC 2) les personnels suivants :

BLANCKE THIERRY	FROMONT DENIS	WALCZAK SYLVAIN
CURELLA FRANCK	GILLOT ADRIEN	
DEMASURE DAVID	RIBIERE DAVID	

Article 5 – Sont désignés opérateurs de coupe équipiers (ODC 1) les personnels suivants :

BAILLEU Julien	GALLOT Nicolas	MONTIGNY Eddy
BARTHELEMY Nicolas	GODIN Mathieu	PANNEKOUCKE Mickael
BONVIN Sylvain	GUERIAUD Yves	PECQUEUX Grégory
BOURGOIS Rémi	HAESE Mathieu	PEREZ CENIT José-Louis
CARTON Sébastien	HAPPE Frédéric	PHILIS Ludovic
DECOMBLE Davy	HAYART William	PLOUVIER Guillaume
DELATTE Laurent	HERBAUT Gabriel	RENAUT Vincent
DELEVOYE Olivier	KENNEDY Manuel	RIGOULET Anthony
DERYCKE Jean-Luc	LEFEBVRE Maxime	ROERE Jonathan
DEVIENNE Dominique	LEMAY Christophe	ROCHER VINCENT
DOLLET Franck	LEPORCQ Ludovic	ROUSSEAUX Christophe
DRANCOURT Julien	LITTIERE Benoit	SCAPPE Florian
DUHAUT Alban	MAERTEN Grégory	SCHEERS Arnaud
DULOROY Arnaud	MAGNIER Mickael	SOUPEZ Mathieu
DUTRONT Sébastien	MARSON Xavier	TEILLIEZ Manuel
ERBICELLA Luigi	MARY Johnny	THUEUX Mickael
FACON Jérôme	MASURE Nicolas	VANDENPLAS Mathieu
FOURNIER Jason	MENEGATTI Alban	

Article 6 - Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, chef du Corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord et du Service départemental d'incendie et de Secours du Nord.

Article 7 - Cet arrêté annule et remplace l'arrêté du 21 février 2022.

Fait à Lille, le **31 JAN. 2023**

Pour le préfet du Nord et par délégation,
Le sous-préfet,
Directeur de cabinet,



Richard SMITH

Service Départemental
d'Incendie et de Secours du Nord

**Arrêté préfectoral portant désignation de la liste nominative départementale
des personnels spécialisés en « systèmes d'information et de communication (SIC) »
au titre de l'année 2023**

Le préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,
préfet de la région Hauts-de-France,
préfet du Nord

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu le décret n° 2006-106 du 3 février 2006 relatif à l'interopérabilité des réseaux de communication radioélectriques des services publics qui concourent aux missions de sécurité civile ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2009 relatif à l'ordre de base national des systèmes d'information et de communication de la sécurité civile ;

Vu l'arrêté du 4 février 2016 portant approbation des dispositions générales « ordre de base zonal des systèmes d'information et de communication de la sécurité civile » du plan ORSEC de la zone de défense et de sécurité Nord ;

Vu l'arrêté du 13 décembre 2016 relatif à la formation aux systèmes d'information et de communication ;

Vu l'arrêté du 4 septembre 2018 relatif à l'ordre de base départemental des systèmes d'information et de communication de la sécurité civile ;

Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

Vu le règlement opérationnel du service départemental d'incendie et de secours du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 octobre 2022 portant délégation de signature à Monsieur Richard SMITH, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, chef du Corps départemental ;

ARRETE

Article 1^{er} – Est désigné référent départemental et commandant des systèmes d'information et de communication (COMSIC) :

FOUCRIER LAURENT

Article 2 – Sont désignés officiers des systèmes d'information et de communication (OFFSIC) les personnels suivants :

ASQUIN LAURENT
AUVRAY YANNICK
BAELEN LAURENT
BIDON MARC *
BOGAERT FABRICE
BOSNET LIONEL
BOURGOIS REMI
CICHOCKI JACQUES
CHAVATTE PATRICE
DOMINGUES SYLVAIN
FOUCRIER LAURENT
GIRARD CYRILLE

HAVET DENIS
ISTRIA ANNE
JANECKA JAKUB
LALIN JEAN-MICHEL
MAHIEU GERARD
MARHEM REMY
MONNEUSE THIERRY
POIROT OLIVIER
QUEVILLON JEAN-CHARLES
SALOMEZ MATHIEU
SEINGIER FABRICE
VANDERASPAILLE MICKAEL

* Titulaire de la formation de commandant des systèmes d'information et de communication (COMSIC)

Article 3 – Sont désignés chefs de salle opérationnelle (CSO) les personnels suivants :

ANGLADE JOHAN
BARD JOHAN
BONIN ARNAUD
BOCH FABIEN
BOUCKAERT MAXIME
BRANCATO VINCENT
BYTTEBIER CEDRIC
CICHOCKI JACQUES
CORREA JOACHIM
DAVID PATRICE
DEBETHUNE SEBASTIEN
DEGROOTE AURELIEN
DESSEIN THOMAS
DOMINGUES SYLVAIN
DURAND MATTHIEU

FRENE HERVE
JANOT DAVID
LEBRUN BENJAMIN
MAHIEU JEREMY
PAMART OLIVIER
POIROT OLIVIER
POTIER FRANCK
RASSE WILLY
RENAUD NATHAN
SZEWCZYK DANIEL
TABARD ROMAIN
TIRLEMONT CHRISTOPHE
VAN DER ELST ERIC
VANDERASPAILLE MICHAEL

Article 4 – Sont désignés adjoints au chef de salle opérationnelle (ACSO) les personnels suivants :

ARCY MICHAEL
BEKAERT TEDDY
BENJAMIN ARNAUD
BERNARD CHARLES
BERTHE THOMAS
CAMBRE DAVID
CARPENTIER CHRISTOPHE
CATENA JULIEN
CATRY LAURENT
CHATENET FABRICE
CLAEYSSEN FABIEN
COUDEVILLE GUILLAUME
COUVREUR JONATHAN
DAMEZ JEROME
DANCOINE OLIVIER
DECROO ANTHONY
DELEBARRE BRUNO
DELEGLISE ARNAUD
DELVALLEZ DIMITRI
DENELE VINCENT
DEPOORTER JIMMY
DEPREZ BENJAMIN
DERBAY SAVERIA

DESMONS ANTHONY
DOUCHET GAETAN
DUTERTE ALEXIS
FLORENT MORGAN
GARDIN MAXIME
GRAMMONT SYLVAIN
GUELTON ARNAUD
HAEGEMAN DANY
HERLEM MAXIME
HEUNET OLIVIER
HOTTELART DAVID
HOTTIN THIERRY
LAMBERT JOAN
LECLEIRE SYLVAIN
LECLERCQ FREDERIC
LEPEZ THIERRY
LOMBARD SULLIVAN
MAETZ ALAIN
MAHIEU CANDY
MANSSENS PATRICK
MARCELIN STEEVE
MARTEL JEREMIE
MARTIN PHILIPPE

MAURER THIERRY
MORELLE ELOISE
MOUSTAFIOGLOU NICOLAS
PONTEPRIMO JEAN-FRANCOIS
POSEZ GUILLAUME
PRUVOT ANTHONY
RAVENAUX DOMINIQUE
ROCH RENE
ROUSERE CHRISTOPHE
SIMON GUILLAUME
SONNEVILLE THIBAUT

SOUCHET ARNAUD
SOYEZ SEBASTIEN
TAKBOU DAVID
TOP JEROME
TOULOUSE THOMAS
TRICOCHÉ LUDOVIC
UNGER NICOLAS
VANDEWALLE THIBAUT
VIOLIER CHRISTOPHER
WALASZYK PATRICK
WAYEMBERGE CHRISTINE

Article 5 – Sont désignés opérateurs de salle opérationnelle (OSO) (opérateurs de traitement des appels d'urgence – opérateurs de coordination opérationnelle) les personnels suivants :

ANOT NICOLAS
ANSELMO JOHAN
BASSIMON ALEXANDRE
BENARD SULLIVAN
BILLOIR BENOIT
BRISAC SEBASTIEN
BRUYNEEL GAETAN
BUISINE ARNAUD
CHAILLLOT ROMAIN
CHARRONT MATTHIEU
COQUANT STEEVE
CREPIN WILLIAM
CREPEL ARTHUR
CRESTE FABIEN
CRUZ JULIEN
DAUTREY FABIEN
DE REVIERE BENOIT
DECOCK DAVID
DEHAESE REMY
DELEBARRE ALEX
DENIS DAMIEN
DERDEYN QUENTIN
DEUDON ADRIEN
DEVEAUX NICOLAS
DEWINNE REGINALD
DHAENENS GILLES
DLUBAK LOUIS
DUBOIS BENJAMIN
DUMOULIN JULIEN
DURAND JIMMY

FRANCOIS JEAN-CHRISTOPHE
GABANT ANNE SOPHIE
HANDTSCHOEWERCKER FRANCOIS
HARTEL GREGORY
HAZEBROUCK STEPHANE
KAYSER GARY
KOZAK KONRAD
LAMAND MAXIME
LAMARQUE CHRISTOPHE
LAMIE PHILIPPE
LEFAIT STEPHANE
LEMAIRE GWENDOLINE
LEROY SEBASTIEN
LOUBRY AURELIEN
LUCA ALEXANDRE
MACRON MATHIEU
MAZAJCZYK DIMITRI
MARET ALEXANDRE
MORA SEBASTIEN
NOULET CLAIRE
POTTIEZ CHRISTOPHE
PREEL EMMANUEL
REDELBERGER JEREMY
RENARD EMILIE
RENARD RONNY
TORREZ JONATHAN
VACHON CHRISTIAN
VASSEUX NICOLAS
VERNALDE EMERIC
VIANE SEBASTIEN

Article 6 – Sont désignés opérateurs de salle opérationnelle (OSO) (support et affectés en centre d'incendie et de secours) les personnels suivants :

AUTRICQUE NICOLAS
BERTIN VINCENT
BETH JONATHAN
BETREMA JEREMY
BLANCKE THIERRY
BOITREL JEREMY
CATTEAU YANN
CHAUVEAU SEBASTIEN
COCHIN SEBASTIEN
CORMONT JOHAN
COURDENT GEOFFREY
CREVILLIER CHARLES

DEBAY MIKAEL
DEJARDIN JEROME
DELABY YANN
DELOBEL NICOLAS
DELRUE GREGORY
DELVA ALEXANDRE
DEMAILLE BENOIT
DESSEAUX XAVIER
DETOURNAY ALEXANDRE
DIDILLON MARC
DUHAUT EMMANUEL
DULIEU WILFRID

DUQUESNE SAMY
FOLLET LUDOVIC
FROMONT GUY
GODIN ANTHONY
GOLEJEWSKI MAXIME
GOMEZ FLORIAN
LESUISSE STEPHANIE
LEVEQUE THIERRY
MARIS THIBAUT
MARTIN FRANCOIS
PONTAIS NICOLAS
QUAGEBEUR THOMAS

SAOUD HAMZA
SCHEERS ARNAUD
SCHOUTETEN FABRICE
SELLIEZ DAVID
SION YANNICK
VANDE ROSIEREN JONATHAN
VANROY SEBASTIEN
VASSEUR AURELIEN
VERKAMPT SAMUEL
VERMERSCH SEBASTIEN
VERWAERDE ROMUALD

Article 7 – Sont désignés opérateurs de coordination opérationnelle de poste de commandement tactique (OCO-PCTact), pour l'armement notamment des VLC / VPC, les personnels suivants :

AGACHE BENJAMIN
AGNERAY CYRIL
AISSAT NORDINE
ALBITZ ANDY
ANCELOT JOHANN
ANDRE ANTOINE
ANDRIS LUDOVIC
BALESSE HELOISE
BALLIGAND FLORIAN
BARUZZI GREG
BASIN FRANCOIS
BENAISA NADIR
BENAULT THOMAS
BENFRID BELKACEM
BERNARD DELPHINE
BINIOS CONSTANTIN
BLEHAUT THOMAS
BOBEUF NICOLAS
BONDROIT FRANCK
BONTEMPS BERTRAND
BORDEYNE SEBASTIEN
BOUDAUD SYLVAIN
BOUILLE DAVID
BOULET BRUNO
BOULIN BENOIT
BOUTRY CLEMENT
BOUVART MICKAEL
BRAQUART ADRIEN
BRASSART MICKAEL
BRAYE ANTOINE
BRICHE QUENTIN
BRICHE REMY
BRIERE JOAN
BROUSSE OLIVIER
BRUNNIN JEAN-CLAUDE
BUFFET THIERRY
BURET STEPHANE
CAFFIAUX CEDRIC
CAPRON GUILLAUME
CAPRON JEREMY
CARLIEZ FREDDY LUCIEN
CARREZ XAVIER
CAUDRELIER GAEL
CAVALLARO MICHAEL
CHAMPENOIS JEROME
CHARLEMAGNE ALEXANDRE
CHERY ROMAIN
CLEMENT ALYSSIA
CLIQUET ARNAUD

COLLET NICOLAS
COLLETTE LUDOVIC
COUELLE AURELIEN
CORMONT JOHAN
COUCAUD QUENTIN
CREPIN ANTOINE
CULNART EMMANUEL
DAMIE CHRISTOPHE
DANEL DAVID
DANNAT JEAN MARIE
DARRAS LUCAS
DEBRA JEAN-PIERRE
DEBRABANDERE SYLVAIN
DEFROIDMONT CLEMENT
DELAIGLE BENJAMIN
DELEBARRE IVAN
DELEMARRE GUILLAUME
DELOBELLE BENOIT
DELOEIL NICOLAS
DELPLACE GREGORY
DENELE VINCENT
DESPREZ CHRISTOPHE
DESSE DOMINIQUE
DESSE PERRINE
DETOT KEVIN
DEUDON LUDOVIC
DEVISSCHER FABIEN
DEVRED BENJAMIN
DEWAS PHILIPPE
DIDILLON MARC
DORGE PHILIPPE
D'OLIVO LAURENT
DRIEU NICOLAS
DRILA FREDERIC
DU BOIS GHISLAIN
DUBOIS JUSTIN
DUFLOT MAXIME
DUFOUR VINCENT
DUMONT YANNICK
DUPAS ROMAIN
DUPONT JEROME
DUPUY YOHAN
DURIEZ FREDERIC
DUSENNE CYRIL
ENTE MICKAEL
ERPHELIN ALEXIS
EUSTACHE JEROME
EVRARD GIL
EVRARD LUDOVIC

FAELENS RODOLPHE
FAMCHON NICOLAS
FASQUEL FRANCK
FAUVET ROMUALD
FERNANDES CELIO
FERNANDEZ MAXENCE
FLAMANT ROMAIN
FLAMENT BENJAMIN
FLAMENT REMI
FOSLIN PATRICE
FOURE DAVID
FOURNIER PASCAL
FRANQUART ANTHONY
FREVILLE STEPHANE
FROMONT FRANCOIS
FROMONT GUY
GAS JEAN-CHRISTOPHE
GAY LIONEL
GERVAIS GREGORY
GODEFROID JULIEN
GOLZE THOMAS
GRAMMONT SAMUEL
HAEZEBROUCK STEPHANE
HAGNERE LAURENT
HAMROUNI KHALED
HERBAUT MICHAEL
HOCHART JULIEN
HOLAY REMI
HYSBERGUE ROMUALD
ISNARDI ALEXANDRE
JAKIC STEPHANE
JONCKEERE CEDRIC
JOURDAIN JEROME
KAPUT NICOLAS
KELLNER JACQUES
KHERCHACHE NICOLAS
LABALETTE LAURENT
LAMOITTE JEREMY
LANZARINI CLEMENT
LANZARINI THOMAS
LARGILLET EUGENE
LAVALLEE CYRIL
LEBEL CHRISTOPHER
LECOCQ PHILIPPE
LECOUSTRE JEROME
LEFEBVRE GUILLAUME
LEFEBVRE JEROME
LEGRAND BENJAMIN
LEGRAND GUILLAUME
LELONG PATRICE
LEMAY ALEXANDRE
LEROY CEDRIC
LESTIENNE LUDOVIC
LHOMME NICOLAS
LIETARD JEROME
LOMBARD BENOIT
LOTS BENJAMIN
MADER PASCAL
MAGNIER MICKAEL
MANIEZ JACKY
MARIE JEREMY
MARQUAY YOANN
MEKERBA BRIEUC
MENARD GUILLAUME

MERLIER FRANCOIS
MEZINE MEHDI
MICHON NICOLAS
MORIN ALEX
MORTIER LIONEL
MRAOVIC TONY
MUREZ STEEVE
NINITTE OLIVIER
NOBLECOURT SEBASTIEN
NOYEN JEREMIE
PAGE LEONARD
PALLADINO CHRISTOPHE
PASSION FABIEN
PAUL GEOFFREY
PERRON LORIS
PETIT XAVIER
PIERRARD SEBASTIEN
PORTIER JOHAN
POUPAERT ANDRE
PREUX THOMAS
RAMET GUILLAUME
REAL GREGORY
RENAUD JULIEN
RENAUT VINCENT
ROBECOURT LAURENT
ROCHE CEDRIC
RODRIGUES KEVIN
ROUX SYLVAIN
SEIBERT NICOLAS
SELVAIX DAVID
SEVRY FABIEN
SIMON GUILLAUME
SOBIERAJSKI YVES
SORLIN FABIEN
STOLLESTEINER JOHAN
SUFFYS CHRISTOPHE
SYDOW ALBERT
TADIER STEPHANIE
TAHON KARL
TARGET SEBASTIEN
TASSIGNON FREDERIC
TAVERNIEZ GEOFFREY
TRIOUX SEBASTIEN
VALENTIN GREGORY
VALIN GREGORY
VAN OOST GEOFFREY
VANBAELINGHEM EMMANUEL
VANBERSELAERT ALAIN
VANBERSELAERT MATHIEU
VANDEKERCKHOVE DAMIEN
VANDENABEELE FABIEN
VENZA DAVID
VERAGHE FREDERIC
VERGRIETE DENIS
VERMERSCH SEBASTIEN
VIGNON JULIEN
VILCOT DAMIEN
VINCETTE VALENTIN
VROLAND MAXIME
WADOUX ROMUALD
WIGNIOLLE FABRICE
WILLAME ANTHONY
WILLAME BRUNO

Article 8 - Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, chef du Corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord et du Service départemental d'incendie et de secours du Nord.

Article 9 - Cet arrêté annule et remplace l'arrêté du 21 février 2022.

Fait à Lille, le **31 JAN. 2023**

Pour le préfet du Nord et par délégation,
Le sous-préfet,
Directeur de cabinet,



Richard SMITH

Service Départemental
d'Incendie et de Secours du Nord

**Arrêté préfectoral portant désignation de la liste nominative départementale
des personnels spécialisés « Secours en Milieu Périlleux (SMP) » au titre de l'année 2023**

Le préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,
préfet de la région Hauts-de-France,
préfet du Nord,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

Vu la 2^{ème} édition du guide de doctrine opérationnelle relatif aux interventions en milieu périlleux et montagne de juin 2021 ;

Vu le guide de techniques opérationnelles relatif au secours en milieu périlleux et montagne de juin 2021 ;

Vu l'arrêté du 15 juillet 2022 relatif à la désignation et aux missions des référents de spécialités ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 octobre 2022 portant délégation de signature à Monsieur Richard SMITH, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, chef du Corps départemental ;

ARRETE

Article 1^{er} - Sont désignés chefs de section de la spécialité SMP les personnels suivants :

ANDRZEJEWSKI CEDRIC
DEBRUYNE DOMINIQUE
DEMASURE JEROME *
* Référent départemental

DUBOIS PASCAL
VANHOUTTE OLIVIER
VERCRUYSSÉ STEEVE

Article 2 – Sont désignés chefs d'unité de la spécialité SMP les personnels suivants :

CARVALHO EMMANUEL
CARRIER NICOLAS
DEBOES JEAN-LUC
FONTAINE JULIEN
GEOFFROY THIERRY

LECOESTER ALEXANDRE
LEGRAND ROMARIC
MARY JOHNNY
POULAIN DAVID
ROYER JEROME

Article 3 – Sont désignés équipiers de la spécialité SMP les personnels suivants :

BALLIEU JULIEN
BENOOT QUENTIN
BERNIER FREDERIC
BREBION RICHARD
CARLIER JOACHIM
CARLIEZ FREDDY LUCIEN
CAULIER GUY
CLERMONT ROMAIN
COUTEAU FABIEN
DEBAY MIKAEL
DELAIRE CHRISTOPHE
DELAUNAY RAPHAEL
DELAUTEL FRANCKY
DELCROIX JEROME
DENIS GEOFFREY
DESSEAUX XAVIER
DEVAUX CLEMENT
DINAUT CYRILLE
GACOUGNOLLE-HYMAN MICKAEL
GOBERT SEBASTIEN
GOMBAUD DAMIEN
HARTEL GREGORY
HENRY BENJAMIN
HERENT FRANCOIS
HOTTE RODRIGUE
HOTTELARD JONATHAN

JAMESSE GUILLAUME
LACASSAIGNE ROMAIN
LEGRAND ERIC
LITTIERE BENOIT
LOMBARD BENOIT
MASCLIN JEAN-FRANCOIS
MOINEUSE ALEXANDRE
MOUCHON CHRISTOPHE
PARENT JULIEN
PEROT YOANN
PERROT YOANN
PIHEN JOFFREY
POCHERON ANTOINE
PONTAIS NICOLAS
PONTEPRIMO TRISTAN
POULAIN FRANCOIS
PRZYSZCZYKOWSKI CEDRIC
ROERE JONATHAN
ROMAN MAXIME
SEILER ARTHUR
SELOSSE JEAN-LOUIS
TEILLIEZ MANUEL
TRAINEL MARC-ANTOINE
VANDICHEL SEBASTIEN
VAN VYNCKT XAVIER

Article 4 - Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, chef du Corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord et du Service départemental d'incendie et de secours du Nord.

Article 5 - Cet arrêté annule et remplace l'arrêté du 11 octobre 2022.

Fait à Lille, le **31 JAN. 2023**

Pour le préfet du Nord et par délégation,
Le sous-préfet,
Directeur de cabinet,


Richard SMITH